

DECISION DU MAIRE N° 2026-16

Prise en application de l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire de la Ville de CLUNY,

- ✓ Vu le PV de l'élection du Maire en date du 27/03/2026 et la délibérations 2026-18 du 8/04/2026 du Conseil municipal donnant délégation à M la Maire, et notamment le pouvoir de «fixer, dans la limite de 1000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de procédures dématérialisées ».
- ✓ Vu la délibération N° 2025-86 du 17 Décembre 2025 fixant les tarifs publics 2026
- ✓ Afin de pouvoir facturer les ventes de pain et viennoiseries à la boulangerie des Ducs et procéder à la vente de produits de 1^{ère} nécessité par le camping

DÉCIDE

Article 1^{er} : d'appliquer les tarifs de vente ci-dessous :

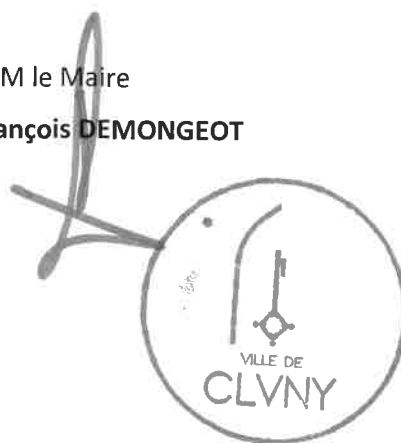
Produits	Prix TTC
Flute	1.60 €
Baguette	1.25 €
Pain aux céréales	2.50 €
Pain complet	2.50 €
Croissants	1.50 €
Pain au chocolat	1.50 €
Pain aux raisins	2.10 €

Bonbons Arlequins	2.50
Coffret métallique	20.00
Liquide vaisselle	1.10
Lait 1 L	1.90
Lait lactel 50 cl	1.50
Poivre	0.70
Toast briochés	2.00
Miel 250 g	6.80
Confiture fraise	4.90
Coca 33 cl	2.00
Coco 50 cl	2.50
Cristalline 0.50 L	0.50
Cristalline 1.50 L	1.00
Eau Vittel 1.5 L	1.50
Jus de fruit tropicana 1L	3.50
Jus de pomme	3.50
Jus de raisin	3.50
Oasis	2.00
San Pellegrino 0.5 L	1.50
San Pellegrino 1.5 L	2.50
Beaujolais blanc/rosé Rab	11.00
Bourgogne rouge mouton	13.50
Jus de pomme cassis	4.70

Vin rouge Mouton Bray	13.50
Vin rouge Rabbe	12.50
Viré Clessé argent	18.00
Viré Clessé OR	14.50
Zouaffe 33 cl Encore Bio	3.80
Zouaffe 33 cl Fever Sour	3.80
Zouaffe 33 cl Pale Ale	3.80
Zouaffe 33 cl Riot Porter	3.80
Zouaffe 33 cl Summer	3.80
Coffret vinaigres	24.50
Vinaigre	8.00
Serviettes de bain	10.00
Serviettes de toilette	5.00
Bombe anti-crevaison	9.50
Kit réparation	9.50

Fait à Cluny, le 26 Mai 2026

M le Maire
Jean-François DEMONGEOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu

A la Préfecture le 1/06/2026

Et publié sur le site internet le 1/05/2026

Réf 071-217101377-20250525-DM 2026-16-AR

Retiré